



CONTRAT DE TERRITOIRE 2017-2025

Mission Appui Stratégique
Service Prospective, Développement local,
Contractualisations

Fiche synthétique de présentation du projet

1 – Territoire concerné

Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse

2 – Identification du maître d'ouvrage

Commune de FUMAY

3 – Intitulé du projet et localisation

Sécurisation de l'éclairage public de FUMAY

4 – Présentation du projet (objectifs, descriptif synthétique, nature des travaux, état d'avancement du projet...)

La commune de Fumay dispose d'un parc d'éclairage public assez conséquent et vieillissant : 22 armoires et 1 225 points lumineux. Ce parc a évolué au cours des années, au gré des architectes en charge de l'aménagement de l'espace public (requalification du centre-ville, place Aristide Briand, ANRU, etc.) et présente de grandes disparités.

Cependant un bon éclairage est nécessaire pour la sécurité et le confort des usagers de l'espace public. De plus, l'éclairage public représente 40 % de la facture électrique d'une commune et près de 20 % de sa dépense globale en énergie. Il est donc devenu indispensable d'œuvrer pour favoriser un éclairage plus performant, plus efficient, plus respectueux de l'environnement et aussi moins consommateur d'énergie.

C'est pourquoi, au début de leur mandat, les élus ont réalisé deux actions importantes : un audit complet de l'éclairage public de la commune de Fumay et la coupure de l'éclairage public la nuit avec la pose d'horloges astronomiques.

Aujourd'hui, les dépenses d'entretien, de maintenance et de fourniture en électricité restent un problème pour la collectivité qui souhaite entrer dans le parc de gestion de la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes qui a ouvert ce service aux communes de plus de 2 000 habitants.

Le préalable à cette convention est la réalisation de tous les travaux de mise en sécurité de l'éclairage public, ce qui correspond aux travaux de degré 1 de l'audit, à savoir : la création ou réfection de terre (MALT), la mise aux normes d'armoires de commande, la pose de coffrets de classe II dans les candélabres ou sur consoles, le remplacement de supports pour leur risque de chute et la remise en état ou le remplacement de luminaires hors service.

Les objectifs poursuivis sont la rénovation de l'éclairage public, la mise en sécurité pour les agents d'entretien et le public et les économies d'énergie

.....
.....
.....

5 – Echancier de réalisation

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : avril 2024

Date prévisionnelle d'achèvement des travaux : octobre 2025

6 – Priorité dans laquelle entre le projet

1. Soutien à l'économie et à l'emploi (investissement)
2. Equipements et infrastructures (investissement)
3. Animation et valorisation du territoire (fonctionnement)

7 – Caractère structurant du projet

- Rayonnement du projet (local, intercommunal, interterritorial, départemental) :

Ce projet a une dimension locale. Certains axes routiers sont cependant départementaux.

- Si le projet répond à la priorité 1 : Impact du projet sur l'emploi et l'économie locale :

Sans objet.

- Participation des acteurs locaux et partenaires à l'élaboration du projet (préciser la nature du partenariat, technique, financier) :

Sans objet.

8 – Plan de financement prévisionnel

Montant du projet : 291 659,00 € HT Investissement
 TTC Fonctionnement

Subvention départementale sollicitée :87 497,70 €30,0 %

Autres subventions sollicitées :

- Etat :	87 497,70 €	30,00 %
- Région :	€ %
- Europe :	€ %
- Autre(s) :	€ %

Autofinancement : 116 663,60 € 40,00 %

Fait à FUMAY, le 07/05/2024

Cachet officiel et signature
du représentant légal du maître d'ouvrage

Mathieu SONNET, le Maire

Cachet officiel et signature
du représentant légal de l'EPCI

1 – Territoire concerné

Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse

2 – Identification du maître d'ouvrage

Commune de Fumay

3 – Intitulé du projet et localisation

Aménagement extérieur pour favoriser l'accueil du centre de consultations non programmées de l'hôpital de Fumay

4 – Présentation du projet (objectifs, descriptif synthétique, nature des travaux, état d'avancement du projet...)

Le Centre Hospitalier de FUMAY est un site annexe du centre hospitalier de CHARLEVILLE-MEZIERES, véritable atout sur le territoire de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse (CCARM), à 30 km de Givet et 10 km de Revin. Il abrite une antenne SMUR, un EHPAD de 80 places ainsi que des lits pour des soins de suite polyvalents.

Afin d'assurer un accès aux soins de second recours, l'hôpital local de Fumay propose des consultations avancées de spécialistes tels que cardiologie, pneumologie, psychiatrie, radiologie (échographie, mammographie, scanner ...) suivant un planning défini. Cette offre devrait être complétée, à terme, d'un projet d'un Centre de Consultations Non Programmés, dont l'étude est en cours. Ainsi, l'offre de l'Hôpital assurera, également, l'accueil du public en dehors des heures de consultations des médecins généralistes.

En vue de valoriser un outil d'accès aux soins et de faciliter l'accès des patients au site et au futur Centre de Consultations Non Programmés, La Commune de FUMAY, la CCARM, le Centre Hospitalier Intercommunal Nord-Ardenne (CHINA) en lien avec les services de la Préfecture des Ardennes et l'ARS ambitionnent de poursuivre les travaux interrompus et notamment d'aménager les extérieurs de l'hôpital de FUMAY (parking, voirie, réseaux, cheminement, espaces verts).

Dans ce but, un transfert de compétence du CHINA à la Commune de FUMAY, au sens de l'article L. 1111-8 du CGCT permettant à la Commune de FUMAY de prendre en charge l'aménagement des espaces extérieurs de l'Hôpital de FUMAY sous réserve du subventionnement de l'Etat et des collectivités territoriales a été demandé.

Les travaux visent à :

- Achever l'aménagement extérieur général du site resté en suspens ;
- Faciliter l'accès aux patients ;
- Valoriser les espaces extérieurs afin de rendre le site plus attractif en vue du futur aménagement du Centre de Consultations Non Programmés ;
- Améliorer, à terme, l'accès aux soins non programmés sur le territoire d'Ardennes Rives de Meuse.

5 – Echancier de réalisation

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : 22/07/2024

Date prévisionnelle d'achèvement des travaux : 31/10/2024

6 – Priorité dans laquelle entre le projet

- 1. Soutien à l'économie et à l'emploi (investissement)
- 2. Equipements et infrastructures (investissement)
- 3. Animation et valorisation du territoire (fonctionnement)

7 – Caractère structurant du projet

- Rayonnement du projet (local, intercommunal, interterritorial, départemental) :

Interterritorial.

- Si le projet répond à la priorité 1 : Impact du projet sur l'emploi et l'économie locale :

.....

- Participation des acteurs locaux et partenaires à l'élaboration du projet (préciser la nature du partenariat, technique, financier) :

Le CHINA a délégué sa compétence de maîtrise d'ouvrage à la Commune de Fumay, impliquant pour celle-ci de porter l'ensemble des marchés et la recherche de financement complémentaire.
La CCARM apporte son soutien financier à l'opération sous la forme d'un fonds de concours.

Le financement de l'opération est assuré par des participations de la Commune de Fumay, de la CCARM et du CHINA, ainsi que des subventions publiques (DSIL/DETR et Région GRANDDEST).

8 – Plan de financement prévisionnel

Montant du projet : 609 177,45 € HT Investissement
731 012,94 € TTC Fonctionnement

Subvention départementale sollicitée : 16 298,30 € (2,67% du montant du projet)

Autres subventions sollicitées :

- Etat : 240 000 € (48% de 500 000 € H.T. de travaux initialement prévus)
- Région : 200 000 € (40 % de 500 000 € H.T. de travaux initialement prévus)
- Europe :
- Autre(s) :

Autofinancement : à définir

Fait à FUMAY, le 20 août 2024

Cachet officiel et signature
du représentant légal du maître d'ouvrage

Cachet officiel et signature
du représentant légal de l'EPCI

